

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

CRÉATION, INSTALLATION, DÉPLOIEMENT ET MAINTENANCE D'UNE APPLICATION MOBILE ET DE BANQUE DIGITALE

Procédure formalisée

ARTICLE I : Objet de la prestation

1.1 - Contexte général

Les Caisses de Crédit Municipal (CCM) sont des établissements publics locaux de crédit et d'aide sociale. Elles sont au nombre dix-sept caisses sur le territoire français dont 10 qui font partie du GIE. Ces 10 caisses se sont regroupées sous la forme d'un GIE (groupement d'intérêt économique) ici nommé Crédit Municipal Service (CM Service).

Le CM Service est l'acheteur public mandaté par les Crédits Municipaux dans ce présent marché.

Les caisses de Crédit Municipal souhaitent mettre à disposition de leurs clients et prospect, dans une volonté de modernité de développement, un site de banque en ligne attrayant, ergonomique, intuitif et dynamique.

Le site de banque en ligne est peu attractif et il n'existe pas d'application mobile, les Caisses de Crédit Municipal souhaitent investir dans des outils plus performants, afin d'avoir de l'attractivité.

1.2 – Objet du marché

Les dispositions du présent CCTP a pour objet la création, le déploiement et la maintenance d'un site de banque digitale ainsi que d'une solution de mobilité bancaire afin de permettre aux clients (15 000 actifs) des différentes caisses de crédit municipal une gestion quotidienne de leur compte. Un Site de banque digitale et une application mobile de qualité permettront aux Caisses de Crédit municipal de se développer et apporteront satisfaction à sa clientèle soucieuse de disposer d'une application efficace et fonctionnelle ainsi que d'une croissance notable de leur activité.

Ce CCTP établit les dispositions obligatoires nécessaires pour candidater sur ce marché.

1.3 – Forme du marché

Le présent marché est un marché d'appel d'offres ouvert suivant l'article L. 2124-2 et R.2161-5 du Code de la commande publique.

1.4 - Langue

Toute correspondance relative au marché est rédigée en français.

ARTICLE II : Prestations

<u>2.1 – Caractéristiques obligatoires</u>

Voir liste document "Liste des exigences - CM Services.xlsx".

2.1.1 Fournisseur de solution

Le titulaire doit avoir la capacité de proposer :

Voir liste document "Liste des exigences - CM Services.xlsx" des points W1 à W26.

2.1.2 Sécurité

Le titulaire doit avoir la capacité de proposer :

Voir liste document "Liste des exigences - CM Services.xlsx" des points S1 à S22.

2.2 – Prestations annexes

a) Mise à disposition d'un interlocuteur dédié

Le titulaire est tenu de désigner nommément la ou les personnes en charge de l'exécution des prestations. Si cette ou ces personnes ne sont plus en mesure d'accomplir cette tâche, le titulaire doit en informer l'établissement dans les plus brefs délais. De même, il communique les noms des personnes qui succèdent aux précédentes sous 72 heures.

Dans ce cas, le titulaire en sera avisé au moins un mois avant la date d'effet.

c) Suivi d'exécution des prestations

Pour suivre l'exécution du présent marché, des rendez-vous de phasage seront présentés dans un calendrier, et seront organisés en distanciel ou en présentiel, à la charge du titulaire sous forme de Copil trimestriel et feront l'objet d'un compte rendu.

A cette fin, le candidat définit et met en œuvre un dispositif de suivi et de reporting de ses prestations qu'il présente dans le mémoire technique de son offre.

De manière générale, ces rendez-vous doivent permettre le suivi global des prestations réalisées et l'identification des éventuelles améliorations à y apporter.

Le calendrier prévisionnel se composera comme suit :

- 1/ Sélection du prestataire en date du 1er septembre 2025
- 2/ Lancement de la prestation en date du 1er octobre 2025
- 3/ Livraison des versions tests en date du 2er janviers 2026
- 4/ Livraison des versions finales en date du 31 Mars 2026

d) Organisation d'une réunion de lancement

Le titulaire organise dans les dix jours qui suivent la notification du marché une réunion de lancement et de cadrage opérationnel permettant notamment de :

- Présenter les interlocuteurs de chaque partie dans l'exécution du marché;

- Présenter les outils et méthodes de travail envisagés pour la mise en œuvre de la prestation.

De la même façon, le CM Service y présentera son fonctionnement, en lien avec l'objet du marché.

Le titulaire est responsable de la production des supports d'échange des réunions visées ci-dessus (dont les comptes rendus) et de leur diffusion aux parties intéressées.

ARTICLE III: Validation des prestations

3.1 – Vérifications quantitative	_		
	••••••	 	
3.2 – Vérifications qualitatives			

ARTICLE IV : Pénalités

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations contenues dans le présent document, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 9 du CCAP.